



## RECRUTEMENT D'UN MÉDECIN DE PRÉVENTION

RÉFÉRENCE À PRÉCISER DANS TOUTE CANDIDATURE : PMS-PREV-2023

**Libellé du poste :** Médecin de prévention du Sénat

**Type de contrat :** Poste à temps incomplet (25 %) en CDD d'un an renouvelable

**Date de recrutement souhaitée :** Dès que possible

**Rémunération :** À partir de 1 600 euros mensuels nets à négocier (suivant profil et expérience)

**Lieu :** Sénat – Paris VI<sup>ème</sup>

### Contexte

Le Sénat compte environ 1150 agents (fonctionnaires et contractuels) dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Le médecin de prévention intervient au sein du pôle médico-social en collaboration avec un médecin de soins, une infirmière, un psychologue et une assistante sociale.

### Missions principales

- Ergonomie ;
- Hygiène des locaux ;
- Protection contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ;
- Prévention des conduites addictives ;
- Information sanitaire ;
- Aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions ;
- Rapport annuel d'activité sur les missions de prévention et sur l'évolution des risques professionnels.

### Profil et diplôme souhaités

- Titulaire d'un diplôme de médecine du travail ;
- Expérience minimale exigée : 10 ans ;
- Limite d'âge : 65 ans.

### Contact

Envoyer CV et lettre de motivation à [recrutement-drhf@senat.fr](mailto:recrutement-drhf@senat.fr).

### **Protection de vos données**

*Les informations recueillies dans le cadre de ce recrutement sont destinées à la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat afin de permettre l'instruction de votre candidature.*

*Les destinataires de ces données sont la direction des Ressources humaines et de la Formation et, éventuellement, la ou les directions intéressées par votre candidature. Ces données sont traitées de manière confidentielle. Elles sont conservées 24 mois.*

*Si un entretien est organisé préalablement à votre éventuel recrutement, des informations supplémentaires pourraient vous être demandées au titre du dispositif de contrôle d'accès aux bâtiments du Sénat. Seuls les personnels concernés de la direction des Ressources humaines et de la Formation et de la direction de l'Accueil et de la Sécurité ont accès à ces données. Celles-ci sont conservées 24 mois.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation applicable aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en sollicitant la direction des Ressources humaines et de la Formation à l'adresse suivante :*

*Sénat  
Direction des Ressources humaines et de la Formation  
15, rue de Vaugirard  
75 291 Paris Cedex 06  
[recrutement-drhf@senat.fr](mailto:recrutement-drhf@senat.fr)*

*Pour toute question relative à la protection de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Sénat à l'adresse suivante : [dpd@senat.fr](mailto:dpd@senat.fr)*

*Pour en savoir plus sur vos droits, vous pouvez consulter le site de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))*